

Commune de Mellionec
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

SEANCE DU 11 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le onze avril, à vingt heures .

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le quatre avril deux mil seize s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-José FERCOQ.

Présents : Mmes, FERCOQ, VELLY, FALHER, LE BOULCH
M. LE CAM, KING, LE NEÜN, ROLAND, EDY, DANION

Absente : Mme Julie LE FUR

Secrétaire de séance : Mr Nicolas LE NEÜN

Date d'affichage : 21/04/2016

ORDRE DU JOUR

- *Affectation du résultat de 2015*
- *Subvention 2016 de fonctionnement au budget CCAS*
- *Vote des taux d'imposition 2016*
- *Budget primitif 2016*
- *Budget assainissement 2016*
- *Programme voirie 2016 : choix de l'entreprise*
- *Tarif branchement eau et électricité camping et extérieur de la salle polyvalente*
- *Participation FSL et fonds d'aide aux jeunes 2016*
- *Questions diverses*

DELIBERATIONS

1-AFFECTATION DU RESULTAT DE 2015

Vu les résultats de fin d'exercice 2015 :

- pour la section de fonctionnement: 63 770.79 €
- pour la section d'investissement: 24 355.41 €

Vu le besoin de financement 2016 :

- solde des restes à réaliser d'investissement 2015 : 80 732.16
(soit 113 132.16€ en dépenses – 32 400€ en recettes)
- Besoin de financement : 80 732.16 – 24 355.41 = 56 376.75€

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter au Budget Primitif 2016, le résultat de fonctionnement 2015 comme suit :

- compte 002 RF : 0 €
- compte 1068 RI : 63 770.79 €

Commune de Mellionec

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

2- SUBVENTION 2016 DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET CCAS

Au vu du résultat de clôture de l'exercice 2015 du budget CCAS : 195.68€

- résultat de clôture 2014 : 1 137.23 €

- résultat de l'exercice 2015 : - 941.55 €

POUR MEMOIRE :

Dépenses 2015 : 3 911.55 €

Recettes hors subvention communale de 3000€ : 1 197.23€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer pour l'année 2016 une subvention de fonctionnement :

- au budget CCAS de 3 724 €

3- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Mme le Maire présente différents scénarios d'augmentation ou de maintien des taux .

Après en avoir délibéré, à et à 9 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal décide de modifier les taux d'imposition pour 2016 :

- augmentation de 1% du taux de la taxe d'habitation
- augmentation de 1% du taux de la taxe sur le foncier bâti
- augmentation de 3% de la taxe sur le foncier non-bâti

Les taux des contributions directes se répartissent donc comme suit:

TAXES	BASES PREVISIONELLES 2016	TAUX COMMUNAUX 2016	PRODUIT 2016
HABITATION	332 600 €	11,98%	39 845 €
FONCIER BATI	226 500 €	15,80%	35 787 €
FONCIER NON BATI	63 500 €	40.46%	25 692 €
TOTAL	622 600 €		101 324 €

4-BUDGET PRIMITIF 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2016 de la commune,

Il s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement comme suit :

- FONCTIONNEMENT : 341 361.68 €

Commune de Mellionec

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

Il s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement comme suit:

- INVESTISSEMENT : 267 010.16 €

5- BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2016 de l'assainissement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement comme suit :

- FONCTIONNEMENT : 27 730.87 €

Il présente un déséquilibre au profit de la section d'investissement comme suit:

- DEPENSES: 26 574.34 €
- RECETTES: 34 687.60 €

6- PROGRAMME VOIRIE 2016 :CHOIX DE L'ENTREPRISE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'appel d'offres réunie ce 4 avril a ouvert les plis pour le programme voirie 2016.

Mme le Maire donne lecture du rapport de présentation de l'analyse des offres et du procès verbal de la commission chargée de l'examen des offres . Six entreprises ont présenté une offre en base technique et une seule entreprise a présenté une variante en plus de son offre de base.

L'entreprise PIGEON BRETAGNE SUD de Hennebont a présenté l'offre la plus économiquement avantageuse en comparaison avec l'ensemble des offres pour un total de 37 830 € HT soit 45 396 € TTC. Ce montant couvre la tranche ferme (VC de Kerjean pour 300m) et la tranche conditionnelle (VC de Pempoulnerven pour 520m)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide:

- A l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à signer le marché avec l'entreprise PIGEON BRETAGNE SUD au titre du programme voirie 2016 pour un montant de 37 830€ HT soit 45 396 € TTC

7- TARIF BRANCHEMENT EAU ET ELECTRICITE CAMPING ET EXTERIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE

Mme le Maire expose qu'il serait judicieux de prévoir un tarif spécifique pour l'occupation du camping attendant à la salle polyvalente lorsque celui-ci est occupé sans location de la salle (une petite prise 16A et un branchement d'eau). Le branchement extérieur disponible près des bouteilles de gaz (380 Volts) est également à inclure dans cette réflexion. Il est possible de mettre en place une tarification prenant en compte la consommation d'eau et d'électricité concernée.

Date : 11/04/2016

Folio n° :

Commune de Mellionec

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de facturer un forfait de 10 € par manifestation pour un branchement à la prise située près des bouteilles de gaz (uniquement dans le cas où la salle polyvalente n'est pas louée pour l'occasion)
- de laisser en accès gratuit le branchement d'eau et d'électricité de la borne du camping.

8- PARTICIPATION FSL ET FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2016

Mme le Maire donne lecture au conseil Municipal des courriers du 9 février et 16 mars 2016 au sujet de l'abondement du fonds de solidarité logement et du fonds d'aide aux jeunes du conseil départemental.

Population totale au 01/01/2016 :436 Hab

Mme le Maire propose de répartir l'abondement 2016 comme suit :

	Abondement 2015	Abondement 2016
Fonds de solidarité logement	215€ (0.50€/hab)	Participation prise en charge par la CCKB dans le cadre des contrats de territoires
Fonds d'aide aux jeunes (Participation possible par exemple entre 0.35€ et 0.40€/hab)	150.50€ (0.35€/hab)	0.35€ / habitant soit 152.60€
Total à inscrire au budget au compte 65733 (chap65DF)	365.50 €	152.60 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser 152.60€ au conseil départemental des côtes d'armor pour l'année 2016 au titre du fonds d'aide aux jeunes .